



DÉCISION PRISE EN APPLICATION DES DISPOSITIONS DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Délégation faite au Président

Réf. : P394_2021

Date : 02/12/2021

OBJET : Gestion de l'accueil des Gens du Voyage sur le territoire de la Communauté d'Agglomération du Cotentin - Lots 1 et 2

Exposé

Un appel d'offres ouvert a été lancé en vue de conclure des marchés publics de services pour la gestion de l'accueil des gens du voyage sur les trois aires permanentes d'accueil et l'accompagnement, tout au long de l'année, des groupes familiaux, moyens et grands passages sur le territoire de la Communauté d'Agglomération du Cotentin.

Les prestations ont fait l'objet de deux lots séparés :

- Lot 1 : Gestion des aires d'accueil permanentes
- Lot 2 : Gestion des groupes familiaux, moyens et grands passages

La durée des marchés est fixée à 1 an à compter du 1^{er} janvier 2022. Ceux-ci sont reconductibles 3 fois pour 2023, 2024 et 2025.

Au terme de la consultation qui s'achevait le vendredi 10 septembre à 12 heures, quatre plis électroniques pour le lot 1 et trois plis électroniques pour le lot 2 sont parvenus dans les délais impartis.

Après analyse et classement des offres conformément aux documents de la consultation, la Commission d'Appel d'Offres réunie le 27 octobre 2021, a attribué les marchés comme suit :

- Pour le lot 1 à VAGO pour un montant annuel de 227 596,89 € HT soit 273 116,27 € TTC
- Pour le lot 2 à VAGO pour un montant annuel de 31 368,88 € HT soit 37 642,66 € TTC

Par ces motifs, le Président de la Communauté d'Agglomération du Cotentin,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.5211-10,

Vu la délibération DEL2021_101 du 29 juin 2021 portant délégation de pouvoir du Conseil au Bureau et au Président de la Communauté d'Agglomération du Cotentin - Modification n°2,

Vu le Code de la Commande Publique, notamment ses articles R.2124-2 et R.2161-2 à R.2161-5,

Vu la décision d'attribution prise par la Commission d'Appel d'Offres lors de sa séance du 27 octobre 2021,

Décide

- **De signer** les marchés publics pour la gestion de l'accueil des Gens du Voyage avec VAGO dont le siège social est situé Impasse des Deux Crastes, Parc d'activité de Buch, 33260 LA TESTE DE BUCH, d'un montant de 227 596,89 € HT soit 273 116,27 € TTC pour le lot 1 et de 31 368,88 € HT soit 37 642,66 € TTC pour le lot 2,
- **De dire** que les marchés débiteront à compter du 1^{er} janvier 2022 pour une durée d'un an et seront reconductibles pour les années 2023, 2024 et 2025,
- **De dire** que la dépense sera imputée au budget principal, LdC n° 81386 pour le lot 1 et LdC n° 80373 pour le lot 2,
- **D'autoriser** le Vice-Président ou le Conseiller Délégué à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente décision.
- **De dire** que la présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Caen (par voie postale au 3 rue Arthur Leduc 14000 CAEN ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de l'accomplissement des formalités de publicité requises.

Le Président,

David MARGUERITTE